

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture
016-211603410-20260127-DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CHARENTE) Reçu le 28/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MICHEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2026

ETAIENT PRESENTS : Mmes. Mariam BOUGETTE – Hélène CUSTODIO – Sarah GHEYSEN - Fabienne GODICHAUD – Maryline LABROUSSE – Françoise LEBLANC - Gisèle LOVIAT - Roselyne MALHOUREUX - Françoise PINAUD - Agnès PREVOST – Vanessa STANOWSKI

MM - Stéphane CHAPEAU - Roland COSTE - Gérard GARNON - Dominique IMBERT - Dominique JOUBERT - Alexis PLAUD

PROCURATIONS : Néant

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle BEAUMATIN - M Jean-Luc BONNENFANT - M. Romaric CHARRIER — M Luc CROUZEAUD-CHABRELY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès PREVOST

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRÉCOUVRABLES

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que M THOMAS Comptable public SGC, n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes d'un montant total de 247,50 Euros correspondant à des dettes de :

- Périscolaire 2022 - 2023 pour la somme de 102,80 €
- Cantine Personnel 2024 pour la somme de 4,70 €
- Location du Logis de Chantoiseau pour la somme de 140 €

- Le Conseil Municipal, Après délibération,
- VOTE : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

Décide à l'unanimité d'imputer cette dépense au 6541- créances admises en non-valeur sur le budget de la ville.

- Périscolaire 2022 - 2023 pour la somme de 102,80 €
- Cantine Personnel 2024 pour la somme de 4,70 €
- Location du Logis de Chantoiseau 2023 pour la somme de 140 €

Ville de Saint-Michel

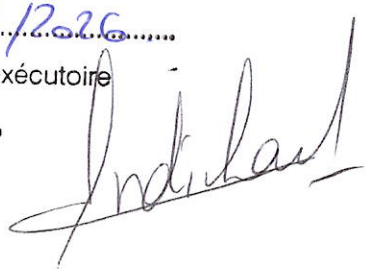
Récépissé Préfecture

Le 28/01/2026

Publié le 28/01/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 27/01/2026,

Le Maire,

